



Communiqué de presse



Bordeaux, le 30 janvier 2018

L'ARS Nouvelle-Aquitaine met en œuvre le plan d'accompagnement des EHPAD et les moyens de soutien des EHPAD en difficulté

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé a détaillé, vendredi 26 janvier, un ensemble de mesures en faveur des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Soutien financier, aides et conseils pour une meilleure organisation, qualité de vie au travail des personnels et qualité de la prise en charge des résidents sont les quatre axes du plan d'action qu'a annoncé la ministre.

L'ARS est pleinement consciente des difficultés concrètes des professionnels, engagés et compétents, qui accompagnent au quotidien les personnes âgées au sein des 881 EHPAD de la région. La dépendance, la perte d'autonomie augmentent en lien avec le vieillissement de la population (1 personne sur 6 aura plus de 75 ans en 2040 en Nouvelle-Aquitaine).

La qualité de vie au travail des personnels en EHPAD est la condition essentielle de la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'ARS Nouvelle-Aquitaine agit donc aux côtés des résidents et des personnels des EHPAD pour soutenir les établissements en difficulté mais aussi valoriser la qualité des soins et des accompagnements au sein de ces établissements.

Pour faire face à ces enjeux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine mobilise tous les leviers à sa disposition :

- Des moyens financiers ayant permis des créations de places nouvelles en EHPAD,
- Des moyens financiers visant à renforcer le nombre des personnels au sein des établissements,
- Des actions visant à mieux garantir la qualité et la sécurité de l'accueil et de la prise en charge des personnes,
- Des actions pour valoriser les savoir-faire des personnels et agir pour une meilleure qualité de vie au travail.

Des moyens financiers ayant permis de créer, depuis 2012, 5 344 places nouvelles en EHPAD mais probablement insuffisants

Entre 2012 et 2016, 5 344 places nouvelles ont été créées ce qui correspond à plus de 600 nouveaux postes soignants. Entre 2018 et 2021, il est prévu à ce jour de créer plus de 1300 places d'hébergement permanent en EHPAD ; soit près de 216 ETP (équivalent temps plein) de personnels soignants supplémentaires.

Ces places nouvelles en EHPAD permettront en partie de répondre aux besoins et attentes des personnes âgées bien qu'il faille reconnaître que, selon les territoires en région, une insuffisance de places pourra se manifester.

Des moyens financiers nouveaux engagés chaque année visant à renforcer les équipes de personnels au sein des établissements

Depuis 2012/2013, 123,2 millions d'euros de financements nouveaux ont été attribués aux EHPAD de Nouvelle-Aquitaine afin de renforcer prioritairement les moyens en personnel soignant. Cela a permis de créer plus de 3 000 postes de personnels soignants (aides-soignants, infirmiers, médecin coordonnateur) ; soit en moyenne 4 à 5 postes par EHPAD sur les 5 dernières années.

Pour autant, il existe encore des tensions fortes dans plusieurs EHPAD de Nouvelle-Aquitaine se traduisant concrètement par des difficultés relatives au rythme des actes professionnels, à l'épuisement des équipes, à l'absentéisme et au turn-over fragilisant la qualité et la sécurité de la prise en charge. C'est pour limiter ces difficultés supplémentaires que l'ARS Nouvelle-Aquitaine attribue en moyenne chaque année plus de 1,6 Millions d'euros de crédits non pérennes à la demande des établissements pour les frais de remplacement de personnels et l'adaptation aux postes de travail. Cette aide ponctuelle n'est, pour autant, que l'un des éléments devant contribuer à aider au bon fonctionnement des établissements.

Des actions visant à garantir la qualité, la sécurité de l'accueil et de la prise en charge des personnes

Pour la seule année 2017, plus de 12 Millions d'euros ont permis d'engager des actions innovantes visant à garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge.

Cela a notamment permis de financer à hauteur de 2 Millions d'euros, pour 125 EHPAD (15% des établissements, 8500 résidents en seront bénéficiaires), des postes d' « IDE de nuit » (infirmière diplômée d'Etat) mutualisés entre établissement, avec au moins un dispositif dans 9 départements, venant ainsi compléter ce qui est déjà expérimenté dans le cadre des territoires du dispositif PAERPA. Egalement, le lancement en 2017 et pour 2 ans d'un programme régional « défi qualité et performance en EHPAD » à hauteur de 5 Millions d'euros pour 100 EHPAD visant à soutenir les actions d'amélioration de la prise en charge et des conditions de travail. Cette action sera renforcée dans les années à venir en fonction des besoins locaux.

Enfin, de nombreux EHPAD mettent en œuvre des pratiques relatives au « prendre soin » tant au niveau des approches sensorielles, de la qualité de la nutrition, que de la relation d'aide aux personnes en valorisant le respect de leur choix et de leur rythme de vie. Un appel à candidatures a déjà permis de sélectionner 25 EHPAD pour un montant de 2,5 Millions d'euros par an.

Des actions pour valoriser les savoir-faire des personnels et agir pour une meilleure qualité de vie au travail

Pour valoriser l'expertise des personnels des EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité dès 2015 labelliser des EHPAD « Centres de ressources ». Cela permet notamment d'ouvrir les activités et prestations proposées par les équipes à des personnes âgées du territoire, renforcer la coopération avec les services et professionnels de proximité. C'est aussi changer l'image de l'EHPAD. Ce sont 4 Millions d'euros attribués pour + de 50 EHPAD. Cette action s'étendra dans les années à venir.

La qualité de la prise en charge passe également par un environnement architectural adapté. Ainsi, en fonction de l'état immobilier des EHPAD, l'ARS a pu accompagner une vingtaine d'EHPAD en 2017 pour un montant total d'aide à l'investissement de 14,8 Millions d'euros.

Contacts presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
ars-na-communication@ars.sante.fr
Tél : 05 47 47 31 45 / 05 57 01 44 13